

Déclaration FO Airbus SAS - CSE-E du 30 avril 2024

Bilan annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail au titre de l'année 2024 et sur le programme 2025 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

FO tient à remercier les équipes hygiène, santé et sécurité pour la qualité des rapports rendus, ainsi que la commission CSSCT-E d'Airbus SAS.

L'accidentologie, qu'elle concerne les accidents de travail ou les accidents de trajet, est un sujet majeur aux conséquences parfois terribles pour chaque salarié(e) dans notre entreprise.

S'agissant des accidents de trajets, **FO** considère qu'il est nécessaire de continuer toutes les actions de sensibilisation au "vivre ensemble" et au partage de la voirie afin d'arriver à infléchir la courbe des accidents.

A ce titre, les deux roues restent le moyen de transport le plus impacté avec une hausse de 30% des accidents en 2024 par rapport à l'année passée et nous pensons donc nécessaire d'en analyser les causes profondes afin de pouvoir déterminer les axes précis d'améliorations nécessaires qui mèneront à plus de sécurité pour ces usagers.

A ce titre, nous sommes convaincus que la finalisation des travaux d'aménagement aux abords des sites et des voies de circulations ainsi que la signalisation associée vont contribuer à cela.

En complément, il conviendra de continuer à renforcer les actions de prévention et de sensibilisation par des formations, des ateliers et des animations.

En matière de prévention des risques, les risques psychosociaux font pleinement partie de la culture sécurité de notre entreprise.

Au travers des 75 GEH, le bilan 2024 nous montre des résultats hétérogènes d'un secteur à l'autre avec notamment des niveaux substantiels et/ou intolérables. Ainsi, le déploiement des plans d'actions associés doit s'accompagner de la mise en place d'une gouvernance permettant de gérer des situations urgentes et de court terme en instaurant des commissions de suivi régulières.

La responsabilité de notre entreprise est d'éviter systématiquement que ces risques ne se transforment en situations dangereuses pour nos salariés et les chiffres de 2024 nous le confirment puisque 35% des arrêts longs sont liés au risques psychosociaux.

Pour **FO**, la prévention des risques psychosociaux passe avant tout par le respect des personnes.

Ainsi, la formation et la sensibilisation des différentes lignes managériales doit donc être un des piliers central de cet axe là. De plus, le dialogue social doit rester une stratégie d'entreprise et une préoccupation forte pour toutes et tous afin d'anticiper au plus tôt ces phénomènes inquiétants.

En complément, nous réitérons notre demande de disposer d'un point d'étape en CSE-E dans les prochains mois concernant les différents plans d'actions relatifs aux Risques Psychosociaux menés actuellement dans toutes les fonctions de l'entreprise.

Nous tenons à rappeler dans cette instance que notre organisation syndicale **FO** a toujours été attachée à la sécurité et aux conditions de travail de tous les salariés dans l'entreprise.

Dans cette perspective, nous insistons pour que les actions de prévention restent une priorité et que tous les moyens humains et financiers nécessaires soient mis à disposition pour atteindre les objectifs recherchés.

Au regard de tous ces éléments, les élu(e)s FO rendront un avis d'abstention